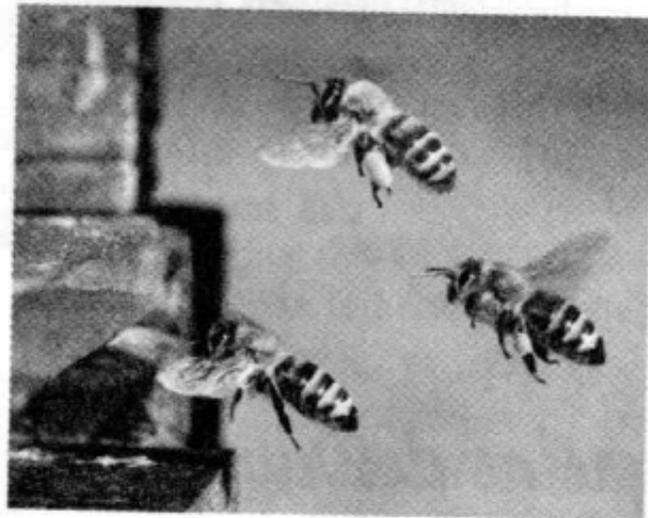


abeilles deux insecticides interdits définitivement



© C. Schüßler/AdobeStock.

Une nouvelle victoire juridique pour l'Union nationale de l'apiculture française (Unaf) et Agir pour l'environnement (APE). L'Agence nationale de sécurité sanitaire et environnementale

(Anses) et Dow AgroSciences, filiale de Dow Chemical, multinationale de l'agrochimie, ont été condamnées début décembre 2019 : deux insecticides « tueurs d'abeilles » ont été in-

terdits définitivement au terme d'une procédure contentieuse engagée conjointement par l'Unaf et APE contre l'autorisation de mise sur le marché du Transform et du Closer. L'Anses et la société Dow AgroSciences ont été conjointement condamnées à payer 1 500 euros chacune aux deux ONG requérantes.

Pour l'Unaf et APE, cette décision de justice confirme que le processus d'autorisation de mise

sur le marché des pesticides est faillible et nécessite d'être revu en profondeur afin d'éviter que la précipitation soit la norme, et la prise en compte du principe de précaution l'exception.

Agir pour l'environnement

2, rue du Nord

75018 Paris

Tél. : 01.40.31.02.37

Site :

www.agirpourenvironnement.org